



Consumer and  
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation  
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-2098 Rev. 1

A.7

**MAY 31 1985**

**NOTICE OF APPROVAL**

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs under application by:

Autotank Inc.  
35575 Curtis Boulevard  
Eastlake, Ohio  
USA 44094

for the following devices:

DEVICE TYPE /  
TYPE D'APPAREIL:

Cash Register/Console, Card Terminal and Card/Note Terminal / Pupitre de commande à caisse enregistreuse, terminal pour cartes de crédit uniquement et terminal pour cartes de crédit et billets de banque.

MODEL DESIGNATIONS /  
DESIGNATIONS DES MODELES:

Cash Register/Console ECR-1 /  
Pupitre de commande à caisse enregistreuse ECR-1

Card Terminal only CT-24 /  
Terminal pour cartes de crédit uniquement CT-24.

Card/Bank Note Terminal CNT /  
Terminal pour cartes de crédit et billets de banque CNT

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the information submitted and are typified by the sample(s) submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of salient features only.

**AVIS D'APPROBATION**

Accordée en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Corporations à la demande de:

pour les appareils suivants:

MANUFACTURER /  
FABRICANT:

Autotank Inc.  
Eastlake, Ohio, USA

RATING-CAPACITY-RANGE(S) /  
CLASSEMENT-CAPACITE-ETENDUE(S):

Controls up to 16 hose groups with any self-serve and full serve. /  
Commande de groupe, en libre-service ou service complet, comprenant jusqu'à 16 boyaux de distribution.

As a stand alone units control up to 6 hose groups, self serve only /  
Comme unités autonomes commandent de groupes, en libre-service seulement, comprenant jusqu'à 6 boyaux de distributions.

REMARQUE: La présente approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

**Canada**

## SUMMARY DESCRIPTION:

The Autotank electronic cash register/console, card/bank note terminal and card terminal are computerized fuel dispenser control devices. Each device is capable of data requisition and communication with electronic dispensers. These devices control and authorize fuel sale transactions, the cash/console can also record sales of automotive supplies and convenience store items. Each device may be used as an independant station controller or the card/ note terminal and/or card terminal may be used in combination with the cashier/console. In a combined operation mode where a fuel dispenser is controlled either from a card/note terminal, card terminal or from the control panel of the cash/console, the control is from the unit that first allocated the dispenser. These devices are able to store sales in computer memory and record sales on a journal tape. Each device can print and produce a customer receipt. All of these devices perform functions such as price changing, time setting, diagnostics, report and accounting, inventory, and credit card validation functions. Where a cash register/console is combined with a card/note terminal and/or card terminal, the price per unit volume changes can only be authorized by the cash register/console. Price changes can be performed by a card/note terminal and card terminal only when used in stand alone operation.

## DESCRIPTION SOMMAIRE:

Le pupitre de commande à caisse enregistreuse électronique, le terminal pour cartes de crédit et billets de banque et le terminal pour cartes de crédit uniquement sont des instruments de contrôle informatisés pour distributeurs d'essence. Chaque appareil est capable d'obtenir des données de distributeurs électroniques et d'en transmettre à ceux-ci. Ces appareils commandent et autorisent les ventes d'essence, pupitre de commande à caisse enregistreuse qui peut également rapporter la vente d'articles pour automobiles et de commodités. On peut employer indépendamment l'un ou l'autre des appareils comme unité de contrôle d'une station-service ou combiner le terminal pour cartes de crédit et billets de banque ou le terminal pour cartes de crédit uniquement, ou les deux simultanément, au pupitre de commande à caisse enregistreuse. Dans ce dernier cas, la commande du distributeur se fait à partir du terminal pour cartes de crédit et billets de banque, du terminal pour cartes de crédits uniquement ou du panneau de commande de la caisse enregistreuse, le contrôle est déterminé par la source qui a autorisé la transaction au distributeur. Tous ces appareils ont la capacité de stocker les données de vente dans la mémoire de l'ordinateur et d'enregistrer les ventes sur bande-journal. Chacun peut fournir à l'utilisateur un reçu imprimé et tous sont pourvus de fonctions comme la fonction de changement de prix, de détermination de l'heure, de diagnostic, d'édition et de comptabilisation, de gestion de stock et de validation des cartes de crédit. Lorsque l'on combine le pupitre de commande à caisse enregistreuse au terminal pour cartes de crédit et billets de banque ou au terminal pour cartes de crédit uniquement, ou aux deux simultanément, les changements de prix par unité de volume ne peuvent être autorisés que par le pupitre de commande à caisse enregistreuse. Les changements de prix ne peuvent être effectués par le terminal pour cartes de crédit et billets de banque et par le terminal pour cartes de crédit uniquement que lorsque ces appareils sont utilisés comme unité de contrôle autonome.

## SUMMARY DESCRIPTION: Continued

The Autotank Electronic Cash/Console consists of an operator keyboard, an operator display with fuel dispenser status information, a receipt journal printer, magnetic card reader, basic electronics and power supply. It can interface with peripherals such as; a station computer, remote customer display, remote ticket printer and cash drawers. Payments may be made by magnetic card, other credit card, a dealer's card or by cash. The cash/console can produce: a cashier report, departmental sales daily and periodically, station accounting and inventory, credit card summary, card/note terminal and card terminal sales and sales by grade. The cash/console offers different modes of operation, such as post pay mode, preset mode and prepaid mode.

The Autotank card terminal consists of a cabinet mounted on a supporting column. The terminal has its own programmed control unit, an Intel 8085 microprocessor. The terminal is installed outdoors near existing fuel dispensers and is connected directly to them. The main features of this terminal are: the information display (a 16 alphanumeric vacuum fluorescent tube type); the card reader (a motor driven 2 track reader) with an automatic front shutter; the keyboard (with 12-key keyboard and 4 extra keys); the receipt

## DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

Circuits électroniques Autotank  
Le pupitre à caisse enregistreuse comprend un clavier pour l'opérateur, un dispositif d'affichage pour l'opérateur donnant l'état des distributeurs d'essence, une imprimante de reçus sur journal, un lecteur de cartes à bande magnétique, les circuits électroniques de base et une source d'alimentation. Il peut être relié à des périphériques, notamment; un ordinateur de station-service, un dispositif d'affichage à distance pour l'utilisateur, une téléimprimante sur bande et des tiroirs de caisse. Les paiements peuvent être effectués par cartes à bande magnétique, par cartes de crédit courantes, par cartes du concessionnaire ou au comptant. Le pupitre à caisse enregistreuse peut produire un rapport de caissier, un rapport quotidien ou périodique des ventes par catégories, il peut faire la comptabilité et l'inventaire de la station-service, le bilan des ventes par cartes de crédit, et il peut indiquer les ventes effectuées au terminal pour cartes de crédit et billets de banque et au terminal pour cartes de crédit uniquement ainsi que par qualité d'essence. Le pupitre à caisse enregistreuse peut être employé en mode de post-paiement, en mode de prédétermination et en mode de prépaiement.

Le terminal pour cartes de crédit Autotank consiste en un boîtier monté sur colonne, incorporant sa propre unité de contrôle programmée, le microprocesseur Intel 8085. Le terminal est installé à l'extérieur, près des distributeurs d'essence existants auxquels il est directement relié. Les principales particularités sont: le dispositif d'affichage des données (16 afficheurs alphanumériques à tubes fluorescents à vide); le lecteur de cartes (lecteur motorisé à 2 voies) avec obturateur automatique à l'avant; le clavier (12 touches et 4 touches supplémentaires); l'imprimante de reçus

## SUMMARY DESCRIPTION: Continued

printer (with audit roll print and receipt print); an instruction panel engraved with instruction. This device operates only in self-service mode. Payment is made only with the use of a magnetic stripe credit card.

The Autotank card/note terminal is basically a card terminal cabinet mounted on a pedestral which incorporates the cash acceptor. The cash acceptor function is also controlled by an Intel 8085 microprocessor as in the card terminal. The construction and installation of this device is similar to the card terminal except that it has in addition a slot-type preprogrammed motorized money acceptor unit that accepts Canadian \$1, \$5, \$10 and \$20 bills. This unit operates in self-service mode by either cash only, credit only or cash and credit modes for fuel transactions. Prepay mode is utilized when paying with cash.

This revision corrects the Notice of Approval S.WA-2098 dated May 8, 1985.

## DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

(pour l'impression de bande de contrôle et de reçus); la plaque gravés pour les instructions. L'appareil fonctionne uniquement en mode libre-service. Les paiements sont à l'aide de cartes de crédit à bande magnétique, seulement.

Le terminal pour cartes de crédit et billets de banque Autotank est fondamentalement un boîtier de terminal pour cartes de crédit, monté sur pied comprenant un accepteur de billets de banque. La fonction accepteur de billets de banque est également commandée par le microprocesseur Intel 8085 comme pour le terminal pour cartes de crédit. L'agencement et l'installation de l'appareil sont analogues à ceux du terminal pour cartes de crédit, sauf que l'appareil est pourvu d'un accepteur à fente pour billets de banque qui consiste en une unité motorisée et préprogrammée, conçue pour recevoir les billets de banque canadiens de 1, 5, 10 et 20 dollars. L'appareil fonctionne en libre-service, en mode de paiement des transactions d'essence au comptant seulement, au crédit seulement ou au comptant et à crédit. Le mode de prépaiement est utilisé pour les paiements effectués au comptant.

Cette revision corrige l'avis d'approbation S.WA-2098 émis le 8 mai 1985.

## APPROVAL:

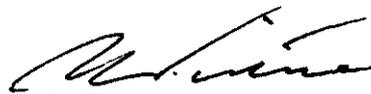
The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein having been evaluated in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, approval is hereby granted pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications relating thereto, established under the Weights and Measures Act, and certification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and certification of conformity should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Requirements relating to installation, use and manner of use are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations.

## APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement des types d'appareils identifiés ci-dessus ayant fait l'objet d'une évaluation aux fins d'approbation conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, une approbation est accordée par les présentes en application du paragraphe 3(1) de ladite loi.

Le marquage, l'installation, l'utilisation et le mode d'emploi des appareils sont soumis à l'inspection conformément aux Règlements et aux prescriptions établis en vertu de la Loi sur les poids et mesures, et doivent être certifiés conformes en sus d'être approuvés par les présentes. Toute demande de renseignements sur l'inspection et la certification de conformité doit être adressée au bureau d'inspection local de Consommation et Corporations Canada. Les exigences de marquage sont définies dans les articles allant de 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences relatives à l'installation, à l'utilisation et au mode d'emploi sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement.



W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de la Métrologie légale

File Number / Numéro de dossier:  
O6953-A879

MAY 31 1985

